

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 26 novembre 2015

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame Vitale Julie avec procuration à Monsieur Besse Yann-Cédric.
Monsieur Durand Jean François avec procuration à Monsieur Charpin Frédéric.

Monsieur le Maire demande à mettre à l'ordre du jour deux points exceptionnels :

- Dépôt de marque à l'INPI
- Tous les frais de secours sur pistes ainsi que pour les ambulances (primaires et secondaires).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre ces deux points à l'ordre du jour.

Présence de Madame Catherine NOYER – JOULINS, Directrice de la halte-garderie :

- Pas de réduction de tarifs pour cette année.
- Accord pour faire un arbre de Noël à la halte-garderie.
- Accorde à 6 voix pour et 5 contre l'ouverture de la halte-garderie le samedi pour la saison 2015/2016 sous condition d'engagement des parents (contrat uniquement pour le samedi).
- Est d'accord pour mettre en place un TPE pour le paiement en ligne avec la CB à la halte-garderie (démarche à faire avec le Trésor Public).
- Est d'accord pour acheter une imprimante laser pour la halte-garderie pour 295,98 € à DARTY.
- Horaires halte-garderie : 8h00 à 17h45 pour les saisonniers et locaux.
8h45 à 17h15 pour les touristes.

- Approuve à l'unanimité les tarifs de secours sur pistes pour la saison d'hiver 2015/2016 de la SATVAC :

* 1 ^{ère} catégorie : (accompagnement / front de neige)	
▪ Bas de piste :	60 €
▪ Cabinet médical :	180 €
* 2 ^{ème} catégorie (zones rapprochées)	
▪ Bas de piste :	214 €
▪ Cabinet médical :	334 €
* 3 ^{ème} catégorie (zones éloignées)	
▪ Bas de piste :	368 €
▪ Cabinet médical :	488 €
* 4 ^{ème} catégorie (hors-pistes)	
▪ Bas de piste :	728 €
▪ Cabinet médical :	848 €

* 5^{ème} catégorie : frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris) :

▪ Coût/heure pisteur secouriste	48 €
▪ Coût/heure engin de damage	176 €
▪ Coût/heure scooter motoneige	75 €
▪ Coût/heure véhicule 4x4	80 €

* En cas de secours suivi d'une intervention du PGHM (hélicoptères), de SAF hélicoptères ou tout autre organisme assurant les secours hélicoptérés, les frais de secours seront facturés à la victime (en sus de la facture hélicoptère) suivant les tarifs suivants :

▪ Sur piste :	397 €
▪ -	500 €

- Approuve à l'unanimité la convention triennale à intervenir entre ROUX Ambulances et les communes de St Sorlin d'Arves et de St Jean d'Arves relative aux transports sanitaires terrestres primaires entre le bas des pistes du domaine skiable de chaque commune et le cabinet médical de St Sorlin d'Arves et notamment le coût de la prestation fixée forfaitairement à 515 € / jour pour l'hiver 2015 / 2016, 525 € / jour pour l'hiver 2016 / 2017 et à 535 € / jour pour l'hiver 2017 / 2018.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- Approuve à l'unanimité la convention triennale à intervenir entre la société ROUX Ambulances et la commune de St Jean d'Arves relative aux transports sanitaires terrestres secondaires consécutifs aux secours sur pistes entre le cabinet médical de St Sorlin d'Arves et le centre hospitalier adapté.

- Approuve les frais de transports suivants :

- CH de Saint Jean de Maurienne 205 €
- CH de Chambéry 380 €
- CHU de Grenoble 450 €
- Clinique Médipôle de Challes-les-Eaux 360 €
- Clinique Herbert d'Aix les Bains 420 €
-

Ces tarifs seront fermes pour les trois saisons d'hiver : 2015/2015, 2016/2017 et 2017/2018.

- Approuve à l'unanimité la convention triennale à intervenir entre la société Rémy ROL et fils et la commune de St Jean d'Arves relative aux transports sanitaires terrestres secondaires consécutifs aux secours sur pistes entre le cabinet médical de St Sorlin d'Arves et le centre hospitalier adapté.

- Approuve les frais de transports suivants :

- CH de Saint Jean de Maurienne 198 €
- CH de Chambéry 380 €
- CHU de Grenoble 450 €
- Clinique Médipôle de Challes-les-Eaux 350 €
- Clinique Herbert d'Aix les Bains 410 €
-

Ces tarifs seront fermes pour les trois saisons d'hiver : 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

- Autorise le Maire à déposer la marque « SAINT JEAN D'ARVES » associée au logo de la station village à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) dans les classes correspondant aux stations touristiques.

- Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe pour le remplacement de l'Adjoint Technique principal 2^{ième} classe du 20/11/2015 au 31/05/2016 à 35 heures hebdomadaires.

- Approuve à l'unanimité l'offre de la société Burgeap concernant la mission de surveillance de la retenue collinaire de la Chal et de vérification des données d'exploitation pour la période 2015/2016. Le montant s'élève à 22 036,54 € HT, soit 26 443,85 € TTC.

- Approuve à l'unanimité la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de St Jean d'Arves portant sur une erreur dans le zonage du domaine skiable (indice « s ») dans le PLU approuvé en 2008.

- Demande le classement d'un office de tourisme catégorie III selon le code du tourisme : article L 133-1 et suivants, D 133-20 et suivants. Arrêté du 12 novembre 2010 modifié.

- Approuve à l'unanimité la motion du SDCI : Schema Départemental de Coopération Intercommunale. Les élus se prononcent défavorablement sur le projet de SDCI tel qu'il a été proposé par Monsieur le Préfet de la Savoie.

- Approuve à l'unanimité la convention portant soutien à la lecture publique sur le territoire communal entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la commune de St Jean d'Arves. La convention a pour objet de définir les conditions de collaboration des deux signataires en vue du développement de la lecture publique sur le territoire communal : Création, amélioration et animation d'une bibliothèque.

- Approuve à l'unanimité le devis de la société BURROT, pour le bâtiment de la poste pour 1 680.08 € TTC.

- Décide de surseoir aux devis d'ELECTRA et de 3BTP.

- Approuve à l'unanimité le devis de la société PIC BOIS pour un montant de 1 451.04 € TTC.

- Approuve à l'unanimité le tarif de 55.00 € TTC par minute de vol du 01/12/2015 au 30/11/2016 de la société SAF hélicoptères et approuve à l'unanimité la convention relative aux secours hélicoptés pour la saison 2015/2016.

- Donne un avis favorable pour la demande de dérogation de TWINNER Raymond Sports à la règle du repos dominical pour la saison 2015/2016.

- Donne un avis favorable pour la demande de Mr Maurice HUSTACHE, Intersport à la règle du repos dominical pour la saison 2015/2016.

- Approuve à l'unanimité la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à ce dossier.

- Créances irrécouvrables : Voir budget 2016.

- Décide de récupérer le prêt n° 1583784 réalisé auprès de l'établissement bancaire de la Caisse d'Epargne en 2005 concernant le cinéma, et ce à compter du 01 janvier 2016.

Les annuités restantes pour les exercices de 2016 à 2019 seront de 61 228,48 € et que le prêt arrivera à l'échéance en 2020 avec une échéance de 30 614,24 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce transfert de prêt.

Questions diverses :

- Approuve à l'unanimité le devis d'Alpes Savoie pour le nettoyage des vitres du haut de la halte-garderie pour 396,00 € TTC.

- Décide de valider le devis de Serfix pour 2 personnes.

- Décide d'acheter une barrière à Serfix.

- Accepte de louer à l'exploitation agricole Sibué 200 €, le garage situé en dessous du bâtiment de la poste aux Chambons pour la saison 2015/2016.